



BULLETIN COLLECTIF MEDECINS STOP VIOLENCES

JUIN 2022

Merci à tous les sympathisants qui nous accompagnent dans notre combat de médecins face aux maltraitances faites aux enfants.

Face à l'injustice qui nous est faite lorsque nous ne faisons qu'effectuer notre travail de citoyen et de médecin en agissant en faveur de la protection des plus vulnérables, selon le serment d'Hippocrate mais également selon les textes des lois de 2007 et 2016.

La loi interne et réglementaire de notre ordre professionnel telle qu'elle est appliquée aujourd'hui aboutit à ce que les médecins soient des citoyens d'exception. Alors qu'ils sont de fait amenés professionnellement à voir un nombre important d'enfants maltraités, on leur intime de se taire, de ne pas « s'immiscer dans les affaires de famille », de ne pas « violer le secret médical », de ne pas soutenir le parent protecteur (le plus souvent la mère), de ne pas nommer l'auteur présumé.

Cette même loi interne ordinale, par un mécanisme de retournement pervers, taxe notre effort de dépistage et de signalement de « certificat de complaisance ».

Car il s'agit bien d'un effort, d'une attention clinique particulière à l'autre, d'une formation spécifique dans laquelle tous les médecins qui ont signalé se sont engagés.

Bien entendu, l'ordre ne clame pas cet empêchement des médecins. Il ne cesse de nous abreuer d'injonctions de signalement, mais la consultation rapide du code de déontologie ou de leur dernier rapport sur le recueil de la parole de l'enfant témoigne du paradoxe dans lequel il se situe vis-à-vis des maltraitances, de toutes ses réticences, de son conservatisme, de ses méconnaissances dans le domaine.

Les praticiens se retrouvent face à des injonctions totalement paradoxales : vous devez protéger les enfants (article 43) mais vous devez faire preuve de circonspection (article 44) et vous pouvez ne pas signaler en conscience des sévices dont vous avez été témoins (article 44). Il vous est par ailleurs interdit de vous immiscer dans les affaires de famille (article 28) et de violer le secret médical (article 4) qui est absolu, total et dont personne ne peut vous délivrer, ni le patient ni même sa mort.

Ces derniers mois ont été riches en actions diverses, suite notamment à la parution du second rapport de la CIIVISE le 31 mars 2022 qui a longuement souligné la situation des médecins, les préconisations de la HAS les concernant et les freins rencontrés à leur action dans le domaine des maltraitances.

Les professionnels de la commission indépendante présidée par le Juge Durand, ancien juge des enfants, ont relevé l'incohérence du traitement par l'ordre des médecins des praticiens signalant des suspicions de maltraitances à enfants. Ils ont préconisé une obligation de signalement et une meilleure protection des médecins.

Dès les jours suivants, l'ordre des médecins, par la voix de sa vice-Présidente nationale était vent debout contre l'obligation de signalement dans tous les médias, usant d'une argumentation éculée, sans aucun fondement scientifique ni juridique.

Avec cette opposition à l'obligation de signalement des maltraitances, obligation présente depuis des décennies dans de nombreux pays, nous nous retrouvons en France devant le même archaïsme de l'ordre des médecins que celui qui a lutté il y a quarante ans contre l'IVG.

Le collectif Médecins Stop Violences veut que les choses changent, sur la base des connaissances scientifiques actuelles et des données chiffrées sur les enfants maltraités, afin que nos enfants, qui sont notre avenir, soient mieux protégés.

→ Résumé de nos dernières actions :

- 1- Des articles de presse et des interventions télévisées et radiophoniques avant et après la parution du rapport : France culture, Agence France Presse, L'express, le point, TV5 Monde, France info TV, Le quotidien du médecin, Egora, What's up.doc, Enfance et jeunesse infos, Sud-Ouest, le Faucigny etc. Tous les articles sont à consulter sur le site internet du collectif, rubrique « ITW-Presses » : <https://www.stopviolencesmedecins.com/>
- 2- Deux tribunes : une dans le quotidien du médecin et une dans Atlantico. Nous avons repris point par point l'argumentaire de l'ordre contre l'obligation de signalement. Cet argumentaire, mené par la présidente d'une commission ordinaire sensée se préoccuper des violences intra familiales, non étayé sur la clinique ni sur la recherche, nous a paru révélateur de l'incompétence et l'archaïsme des positions ordinaires. La tribune du quotidien est en PJ, celle d'Atlantico est sur le site.
- 3- Une pétition sur change.org : **Pour que les médecins qui signalent des maltraitances soient enfin protégés !** <https://chng.it/LLzpbDSCG>

[Merci de la signer et de la diffuser à vos contacts !](#)

→ Nos projets pour les mois (années ?) à venir :

- Continuer l'entraide pour les collègues en cours de procédure ou condamnés.
- Mettre en forme le recueil de leurs témoignages
- Poursuivre l'information du grand public sur les situations des enfants maltraités et des médecins qui souhaitent les aider.
- Création d'un comité scientifique.

Nous vous souhaitons un très bel été, et nous vous disons à très bientôt !

Le Collectif Médecins Stop Violences

